

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

ARRETE DU MAIRE N° 83/2024

01.64.31.81.35 BP n°1 - 77830 valence-en-Brie contact@valence77830.fr

(SEINE-ET-MARNE)

Le Maire de la commune de Valence-en-Brie,

VU les articles L 2212-1 à L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande en date du 5 novembre 2024 de la Société SETA ENVIRONNEMENT représenté par Monsieur LENOBLE patrice, 4 Rue des Champarts, 77830 LE CHATELET-EN-BRIE;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer les travaux de remplacement des canalisations eaux potables et eaux usées ;

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux Rue Émile PARQUET et assurer le bon fonctionnement des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation Rue Émile PARQUET selon les dispositions suivantes;

Les bénéficiaires des travaux sont la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux;

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement et la circulation seront interdits Rue Émile PARQUET du 13 novembre 2024 jusqu'à la fin des travaux. Sauf pour les services nécessaires aux riverains (aideménagère, soin infirmier, ...).

ARTICLE 2 : Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

ARTICLE 3: La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5: La signalisation nécessaires au chantier sera mise en place par l'entreprise et maintenu en bonne état pendant la durée des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Le Chatelet-en-Brie,
- aux Pompiers,
- SETA ENVIRONNEMET,
- CCBRC,
- SMITOM,

Chargé chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Valence-en-Brie, le 8 novembre 2024.

Le Maire, Pierre RACINE.